

Communication en Conseil Interministériel du Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale sur le Rapport National sur le troisième Examen Périodique Universel (EPU) de la République de Guinée.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Depuis son avènement, en 2010, à la magistrature suprême de la République de Guinée, le Professeur Alpha Condé, par une volonté politique clairement affirmée, a fait du retour de la Guinée dans le concert des nations, une de ses priorités. Par des actions probantes, notre pays a retrouvé, progressivement et remarquablement, sa place d'antan comme Etat fréquentable capable de tenir ses engagements internationaux.

Homme de droit, l'Homme d'Etat a démontré son courage politique pour la défense des droits de l'homme par la création et ce, pour la première dans l'histoire de notre pays, d'un département en charge de la problématique des droits de l'homme. Malgré de nombreux scepticismes et appréhensions, le Président de la République a gardé le cap en permettant à ce département de travailler effectivement sur cette problématique jusque là taboue dans notre pays.

C'est cette volonté ferme et ce soutien constant qui produisent, fort justement aujourd'hui, les avancées en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Sur le plan international :

- La participation de la Guinée à toutes les rencontres internationales sur les droits de l'homme ;
- La mise à jour de la Guinée en matière de dépôt des différents rapports devant les organes de traités des Nations Unies et de la Sous-région où notre pays ne figure plus sur la liste des pays en retard dans le dépôt des rapports conformément aux engagements internationaux ;
- Le passage de la Guinée pour les différents Examens Périodiques Universels (EPU) devant le Conseil des Droits de l'homme à Genève : EPU 2010, 2015 et 2020 ;
- Le passage, en 2013 et 2018, de la Guinée devant le comité contre la torture des Nations Unies et ce après plus de 30 ans d'absence pour la présentation de son rapport sur la situation en Guinée. A la suite du dépôt, présentation et débats de ce rapport, la Guinée a reçu les félicitations et les encouragements des Etats membres qui ont reconnu les avancées notoires de notre pays.

L'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme unique du Conseil des droits de l'homme ayant pour but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans chacun des États membres des Nations Unies. Il consiste à examiner, dans les sessions de janvier/février, avril/mai et octobre/novembre, tous les cinq ans les réalisations des Etats.

Le résultat de chaque examen est un "document final" listant les recommandations faites à l'État examiné qu'il devra mettre en œuvre avant l'examen suivant.

L'EPU est un cycle complet qui comprend 3 étapes : la préparation de la rédaction du rapport national, l'examen de la situation et la mise en œuvre des recommandations.

En Janvier 2015, La République Guinée s'était présentée pour rendre compte du niveau de la mise en œuvre des 114 recommandations reçues lors de son premier examen en 2010 . A l'issue de cet examen qui avait attiré l'intérêt de beaucoup de pays, 194 recommandations avaient été formulées à notre pays et devaient être mises en œuvre avant son troisième examen en Janvier 2020.

Dans la perspective de ce troisième examen en janvier 2020, mon département a élaboré un rapport au nom de la Guinée que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui pour validation avant son dépôt à la fin du mois d'octobre.

Ce rapport comporte les avancées janvier 2015 – janvier 2020 synthétisées :

- De poursuite de la qualification du système judiciaire ;
- Du dispositif pour le procès du 28 septembre 2009 ;
- Des programmes de sensibilisation, d'éducation et de formation des forces de défense et de sécurité sur les droits de l'homme ;
- De la promotion, protection des femmes, des filles et des jeunes ;
- Des progrès dans la scolarisation des garçons et filles dans le primaire ;
- La création d'une direction des droits de l'homme au Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale ;
- De l'adoption par le gouvernement de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et de Renforcement de la Citoyenneté (SNPC – RC) le 25 avril 2019 ;
- De l'adoption par le Gouvernement de la Lettre de Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (LPNPPDH) le 25 août 2019.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Le rapport que je vous soumetts ce jour fait la situation des nombreuses avancées en matière de promotion et protection des droits de l'homme dans notre pays. Il ressort aussi les défis auxquels notre pays fait face dans sa perpétuelle volonté de mettre cette problématique au cœur de ses préoccupations pour que les guinéens disposent de cadre de vie favorable à la jouissance pleine de tous les droits universels inhérents à la dignité humaine.

L'adoption de ce rapport permettra sa soumission, en octobre 2019, au Conseil des droits de l'homme à Genève, Suisse pour son examen en janvier 2020 : ce qui confirmera, éloquemment, la dynamique engagée depuis 2010 par le Professeur Alpha CONDE, de la qualité, ponctualité et régularité du respect de nos engagements internationaux.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Conakry, le 24 septembre 2019

Mamadou Taran DIALLO

